Mairie de Thoissey - 01140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 9 JANVIER 2025

Sur convocation en date du 20 décembre 2024 le conseil municipal de Thoissey s'est réuni le 9 janvier 2025 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Muriel Goeury, Monique Ferrand, Fatima Khenfer, Gisèle Rapenne, Vanessa Journolleau, Christiane Fournel, et Messieurs Jean-François Goeury, Cyril Cordelier, Boris Leynaud, Paul Ferré, Serge Gay, Jacques Loupforest et Maurice Voisin.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Gisèle Rapenne, Monsieur Jacques Berger ayant donné pouvoir à Monsieur Serge Gay, Monsieur Francisco Carneiro ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques Loupforest.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 9 janvier 2025 peut valablement délibérer.

1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2024

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2024 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 4 pouvoirs).

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 4 pouvoirs).

3. Orientation budgétaire d'investissement 2025

Madame le Maire présente à l'assemblée les prospectives d'investissement 2025, qui s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises depuis 2020 pour dynamiser la Ville de Thoissey, restituer à la population les espaces publics, valoriser les atouts patrimoniaux et touristiques et entretenir les bâtiments publics. Ces propositions trouvent également leur base dans la convention Petites Villes de Demain signée avec l'Etat et la communauté de communes Val de Saône Centre, qui détermine les objectifs de l'équipe municipale dans les quatre axes forts de son action : Thoissey ville verte, Thoissey ville festive, Thoissey ville d'art et d'histoire et Thoissey ville touristique.

Les propositions d'investissement sur le budget principal 2025 sont les suivantes

Libellé	Montant TTC
Frais d'étude - annonces et insertions	**25 000**
Accessibilité gendarmerie	**200 000**
AMENAGEMENT VOIRIE	
Aménagement îlot des Jardins (espace vert)	58 596
Enfouissement colonnes de tri	
Aménagement parking de l'Arquebuse	190 000
Enfouissement éclairage rue Marchand + led	18 720
Plantations arbres et arbustes	5 000
Aménagement parking rue de la Grande Mademoiselle	63 833
Embellissement des entrées de ville	6 000
Aménagement cheminement piétonnier rue de Bel Air	60 000
Aménagement mode doux parcelle Bertrand	
Aménagement Echudes côté MJC	
Borne électrique IRVE	36 692
	438 841
CIMETIERE	
Déplacement 3 sépultures	7 500
Reprise 15 concessions	20 000
	27 500
CLOITRE	
Restauration galerie du grand cloître Nord	231 000
	231 000
PATRIMOINE	
Achat d'œuvre d'art	15 000
Achat terrains Gay-Signoret-Bergeron	28 000
	43 000
ACHAT MATERIEL	
Achat de petit matériel services techniques	18 000
Acquisitions de mobilier, informatique…	10 000
Achat matériel services techniques	35 000
Achat mobilier	10 000
	73 000
BATIMENTS PUBLICS	
Toiture écoles maternelle et élémentaire	22 000
Réfection toiture église	10 000
Remplacement fenêtres école élémentaire 2e tranche	34 000
Régulation du chauffage de la salle des fêtes	30 000
Chaudières	22 000
3e tranche de remplacement des fenêtres de MJC	68 000
Divers (dont réfection du mur du petit cloître)	25 000
	211 000
AUTRES BÂTIMENTS	**345 000**
TOTAL PREVISIONNEL	**1 594 341**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget d'investissement 2025, qui prévoit la poursuite des opérations initiées tout au long du mandat. Elle appelle à la vigilance en matière d'investissement, tenant compte des annonces de l'Etat en matière de diminution des dotations aux collectivités territoriales. Elle informe les conseillers municipaux que les recettes attendues sur ce prévisionnel d'investissement 2025 s'établiraient comme suit :

Subventions	218 318,50 € de subventions notifiées
	177 235,63 € de subventions à solliciter de l'Etat
FCTVA	92 000 €
Vente de biens immobiliers	243 000 €
Virement de la section de fonctionnement	310 520 €
Emprunt	300 000 €
Affectation du résultat 2024 (1068)	200 000 €

Elle précise que les finances communales sont saines et que le remboursement d'un emprunt de 400 000 € est arrivé à échéance en octobre 2024. Les annuités représentaient 40 000 €.

Enfin, Madame le Maire précise que l'emprunt figurant aux prévisions de recettes ne serait réalisé qu'en cas de nécessité.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), les conseillers municipaux valident les prévisions d'investissement pour le budget principal, exercice 2025.

Les propositions d'investissement sur le budget annexe du camping 2025 sont les suivantes

Madame le Maire informe l'assemblée que la toiture du bloc solaire est à refaire entièrement. Les devis sollicités s'élèvent à 65 000 €, cette charge, qui touche au gros œuvre du site, incombant au propriétaire. Le budget prévisionnel d'investissement 2025 pour le camping s'élèverait en conséquence à la somme de 75 000 €. Madame le Maire souligne que les recettes de fonctionnement du camping étant en hausse constante depuis 2022, un virement de section à section est envisageable en 2025. A titre d'information, le budget de fonctionnement du camping pour l'année 2024 a généré un excédent de 31 363 €.

Libellé	**Montant TTC**
Toiture bloc solaire	65 000
Divers	10 000
Total	**75 000**

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), les conseillers municipaux valident les prévisions d'investissement pour le budget annexe du camping, exercice 2025.

Les propositions d'investissement sur le budget annexe de la piscine 2025 sont les suivantes

Libellé	**Montant HT**
Résine	5 000
Plongeoir	9 000
Cabines	11 000
Création douche WC pour le personnel	5 000
Carrelage grand bassin	8 000
Total	**38 000**

Madame le Maire inscrit ce budget dans la lignée des précédents, de remise en état et aux normes des installations générales de la piscine municipale, notamment celles touchant à l'accueil du public.

Les conditions de travail des salariés seraient améliorées parallèlement, par la création d'un vestiaire incluant toilettes et douche.

Ce budget devra être entièrement couvert par une subvention municipale d'équilibre.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), les conseillers municipaux valident les prévisions d'investissement pour le budget annexe du camping, exercice 2025.

4. Demandes de subventions au titre de la DETR

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les projets présentés dans le cadre des prévisions peuvent être éligibles à différentes subventions, dont notamment les subventions d'état au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). De ce fait, elle propose au conseil municipal de délibérer sur les demandes de subventions suivantes.

Espace de stationnement paysager de la rue de l'Arquebuse

DEPENSES HT	
Travaux	317 936,00
Etudes maitrise d'œuvre	35 854,00
Total	**353 790,00**

RECETTES	
Conseil départemental	40 418.00
DETR	70 758,00
Autofinancement	242 614.00
Total	353 **790,00**

Galerie Nord du grand cloître des Ursulines

DEPENSES HT		**RECETTES**	
Travaux	193 021,00	Conseil départemental	22 584,00
Etudes et MO	38 604,20	Etat	69 487,00
		Région	25 543,50
		Mécénat	60 000
		Autofinancement	54 010,70
Total	**231 625,20**	**Total**	**231 625,20**

Rénovation énergétique des bâtiments publics

DEPENSES HT		**RECETTES**	
Travaux MJC	56 025,20	Conseil départemental	11 435,00
Travaux école	31 937,20	Etat (DSIL)	21 990,63
		Autofinancement	54 537,20
Total	**87 962,40**	**Total**	**87 962,83**

Sécurité routière (piétonnisation de la rue de Bel Air devant les écoles)

DEPENSES HT		**RECETTES**	
Estimation de travaux	60 000,00	Etat (DETR)	15 000,00
		Fonds de concours CCVSC 01	15 000,00
		Autofinancement	30 000,00
Total	**60 000,00**	**Total**	**60 000,00**

Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers sur :

a) Les plans de financements tels que présentés par Madame le Maire pour les opérations « sécurité routière », « rénovation énergétique », « restauration de la galerie Nord du grand cloître des Ursulines », et « espace de stationnement paysager de la rue de l'Arquebuse ».

b) Les demandes de subventions de la façon suivante :

- A l'état au titre de la DETR, sécurisation des groupes scolaires, sécurité routière, piétonnisation de la rue de Bel Air, la somme de 15 000 €
- Au titre de l'Etat sauvegarde et valorisation de la galerie Nord du grand cloître des Ursulines, la somme de 69 487 €
- Au titre de la DSIL, rénovation énergétique des bâtiments publics école élémentaire et MJC-centre social, la somme de 21 990.63 €
- Au titre de la DSIL, aménagement du territoire, création d'un espace de stationnement paysager, la somme de 70 758 €.

Madame le Maire sollicite également l'avis des élus sur la demande de fonds de concours 2025 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour un montant de 15 000 € au titre de la sécurisation de la rue de Bel Air.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), les conseillers municipaux valident les plans de financement de chacune des opérations présentées plus haut, approuvent les demandes de subventions afférentes, approuvent la demande de fonds de concours à la communauté de communes Val de Saône Centre et chargent Madame le Maire de l'exécution de leurs décisions.

5. Demande de fonds de concours exceptionnel à la communauté de communes Val de Saône Centre pour l'agrandissement de la brigade de gendarmerie de Thoissey

Par dérogation au principe de spécialité, un EPCI à fiscalité propre peut verser un fonds de concours à l'une de ses communes membres dans un domaine où il n'est pas compétent.

Ce dispositif dérogatoire a été élargi par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : les équipements concernés ne se limitent plus aux seuls équipements « dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal ».

Le fonds de concours permet donc de contribuer au financement de toutes les dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement, quel qu'il soit.

L'article L 5214-16, V du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi du 3 août 2004, dispose que les communautés de communes peuvent verser des fonds de concours après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné, pour contribuer au financement de la réalisation d'un équipement (dépenses d'investissements) ou de son fonctionnement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle). Le montant total du fonds de concours perçu par la commune ne doit pas être supérieur à la part du financement qu'elle assure, hors subventions.

Pour les fonds de concours attribués en investissement, l'article L 1111-10 du CGCT impose de plus que la collectivité territoriale assume une participation minimale au financement de 20 % sur le montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

En conséquence, et tenant compte du fait que l'agrandissement de la brigade de gendarmerie de Thoissey entre dans la catégorie des bâtiments et activités dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal,

Madame le Maire sollicite l'avis des élus pour une demande à la communauté de communes Val de Saône Centre de l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 100 000 € pour l'agrandissement et la mise aux normes de la brigade de gendarmerie de Thoissey.

Plan de financement

Dépenses		**Recettes**	
Travaux	206 951.00	DETR	50 000.00
Dépenses annexes y compris honoraires MP et AMO	111 325.73	Fonds de concours exceptionnel CCVSC01	100 000.00
		Autofinancement	168 276.73
Total	**318 276.76**	**Total**	**318 276.73**

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs) les élus, s'accordant sur l'intérêt plus que communal de la brigade de gendarmerie de Thoissey, ainsi que sur sa territorialité qui lui confère une compétence intercommunale, valident la demande de fonds de concours exceptionnel de 100 000 € à la communauté de communes Val de Saône-Centre au titre de l'agrandissement et de la rénovation de la brigade de gendarmerie de Thoissey.

6. Convention avec le Point Justice de l'Ain

Le CDAD propose à la Ville de signer une convention lui permettant de déterminer le cadre des tenues des permanences mensuelles au centre social MJC et de la subvention afférente de 1 000 € annuels. Le projet de convention a été transmis le 20 décembre aux élus aux fins qu'ils en prennent connaissance.

Madame le Maire leur demande de se prononcer.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs) les élus autorisent Madame le Maire à signer la convention.

7. Convention avec la société RécréAventure

Par délibération du conseil municipal en date du 12 décembre, le conseil municipal a validé la mise à disposition à la société RécréAventure de parcelles de terrain appartenant au domaine privé de la Ville, aux fins de créer un parc de loisirs familial. Une convention a été rédigée que Madame le Maire a soumis aux élus préalablement à la tenue du conseil municipal.

Elle demande à l'assemblée de se positionner sur le contenu de la convention.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs) les élus autorisent Madame le Maire à signer la convention.

8. Etude portant sur un potentiel emprunt

La Ville a reçu un retour négatif à sa candidature à l'appel à projet lancé par la région Aura pour l'agrandissement et la mise aux normes des casernes de gendarmerie. Pour mémoire, l'aide financière atteignait 100 000 €.

Le loyer versé par l'Etat à la Ville de Thoissey pour la mise à disposition des locaux de la gendarmerie sera valorisé après travaux, pour un montant supplémentaire de 7 713 € annuels.

Il est actuellement de 35 571.68 €.

Pour pallier l'absence de financement régional, la Ville pourrait éventuellement souscrire un emprunt dont l'annuité correspondrait à la plus-value de loyer issue des travaux conduits à la gendarmerie.

Paul Ferré a documenté et conclu de la façon suivante :

- Avec une annuité de 7 300 € sur 20 ans à 3.5 %, le montant emprunté serait de l'ordre de 105 000 €.
- La même annuité sur 15 ans produirait un montant emprunté de 85 000 €.
- Sur 10 ans, le montant emprunté serait de 61 500 €.

La question posée par Madame le Maire porte sur la possibilité de recourir à l'emprunt pour pallier la défection de la région Aura. Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal se prononce en faveur de la souscription d'un emprunt dont l'annuité serait équivalente à la plus-value de loyer telle qu'annoncée par la Direction du Patrimoine de la Gendarmerie Nationale assortie de l'augmentation triennale de loyer de 4 800 € validée par avenant au bail en cours, soit un montant total d'annuité de 12 000 €.

9. Questions diverses

<u>Augmentation de 5 % de la subvention à AJC</u>

Animation Jeunesse et Culture sollicite une augmentation de 5 % de sa subvention annuelle (24 547.44 €) soit 1 227.37 € supplémentaires au titre de l'année 2025. Pour information, la communauté de communes, en son bureau du 7 janvier dernier, a validé elle-même une augmentation de 5 % du budget alloué à AJC (environ 56 000 € par an).

A la majorité (17 voix dont 4 pouvoirs, une abstention), le conseil municipal valide l'augmentation de 5 % de la subvention annuelle versée à AJC au titre de la convention d'objectifs et de moyens.

Exercice des délégations du maire

Date	Entreprise	Objet	Montant
06/11/2024	CHEVILLON	Remplacement circulateur chaudière 25 rue de l'Eglise	1 920.00
07/11/2024	GIANT	Pneu vélo ASVP	24.99
08/11/2024	TECHNIGAZON	Traitement anti-vers du stade de foot	1 152.00
15/11/2024	CMG	Bornage SCI-Infini/Ville de Thoissey 50%	1 383.00
15/11/2024	SMIDOM	Conteneur ESVS-TSDI	192.00
19/11/2024	CAVALLERO	Souffleur à dos et taille haie perche	1 565.00
19/11/2024	GARRY	Réparation débroussailleuse	304.10
19/11/2024	VIA LIFE	Abonnements bibliothèque	135.00
22/11/2024	DEVELAY	Fournitures école maternelle	96.58
22/11/2024	DEVELAY	Fournitures école élémentaire	253.46
25/11/2024	VERVIER	Poignées à clé salle enfants MJC	1 382.88
27/11/2024	AV EXPERTISE	Diagnostics amiante et plomb	220.00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00
Le prochain conseil est fixé au jeudi 6 février 2025 à 19h00

La secrétaire
Monique FERRAND

Le Maire,
Anne TURREL